

## Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 25 novembre 2015 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier

### Présences des 44 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bourrignon, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courtételle, Dampheux, Delémont, Develier, Ederswiler, Les Enfers, Fahy, Les Genevez, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Mettembert, Montfaucon, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rossemaison, Saignelégier, Saulcy, Soyhières, Val-Terbi, Vellerat, Vendlincourt

Invités :

- M. le Ministre Michel Thentz
- M. le Ministre Philippe Receveur
- M. le Ministre Charles Juillard
- M. Pierre Brulhart
- M. Raphaël Macchi
- M. Laurent Gogniat
- M. Alain Beuret, SDT
- Association des fonctionnaires communaux
- AMDD, AMFM, SIDP
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse: J. Chapatte (LQJ) et S. Boillat (RFJ), E.Choulat (L'Ajoie)

### Excuses des 13 communes, à savoir :

Boécourt, La Chaux-des-Breuleux, Courroux, Courtedoux, Fontenais, Grandfontaine, Lugnez, Mervelier, Movelier, Muriaux, Rocourt, St-Brais, Soubey

- M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes

### Ordre du jour

#### 1. Procès-verbal du 24 juin 2015

#### 2. Nomination de M. Eric Pineau, Conseiller communal de Porrentruy au Comité AJC

#### 3. Remise officielle du drapeau de Moutier en présence des délégations de la Commune de Moutier et du Gouvernement jurassien

#### 4. Consultation des fiches révisées du Plan directeur cantonal M. le Ministre Ph. Receveur

Demande de report au 31 janvier 2016 du délai de réponse Pierre Brulhart

- Fiche 5.10 – Energie hydraulique Laurent Gogniat

- Fiche 5.06 – Energie éolienne Raphaël Macchi

#### 5. Conception directrice du développement territorial Alain Beuret

#### 6. Divers

En préambule, M. le Président Joël Vallat souhaite chaleureusement la bienvenue aux invités et tout particulièrement aux autorités communales de Moutier et aux représentants de la presse. Il excuse Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider, ayant participé à la réflexion sur l'action du drapeau de Moutier.

Une minute de silence est observée en témoignage de solidarité à l'égard des victimes des attentats perpétrés à Paris.

Une modification mineure dans l'ordre de passage des points de l'ordre du jour est proposée pour passer directement au point 3.

### **1. Le procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2015**

Il est accepté avec remerciement à son auteure.

### **2. Nomination de M. Eric Pineau, Conseiller communal de Porrentruy au Comité AJC**

En remplacement de Monsieur Pierre-Arnauld Fueg ayant donné sa démission au Comité AJC en raison d'une surcharge de travail, la Commune de Porrentruy a proposé la candidature de M. Eric Pineau, vice-maire et conseiller municipal en charge du Département des Ressources. Il est ingénieur civil, travaille dans une entreprise de terrassement et génie civil en Ajoie, il est marié et père de 2 enfants.

***Eric Pineau est nommé à une majorité évidente.***

### **3. Remise officielle du drapeau de Moutier en présence des délégations de la Commune de Moutier et du Gouvernement jurassien**

**M. Joël Vallat :** Suite à l'initiative de la Commune de Châtillon de faire flotter le drapeau prévôtois aux côtés du drapeau jurassien dans la perspective du vote communaliste demandé par la Commune de Moutier, le Comité AJC, de concert avec le Gouvernement, a décidé de proposer aux communes jurassiennes la possibilité de marquer un signe de solidarité, d'ouverture à l'égard des communes du Jura bernois ayant demandé le vote communaliste, en leur octroyant le drapeau de Moutier. 35 communes jurassiennes vont bientôt hisser le drapeau de Moutier en signe d'accueil chaleureux. Les communes de Belprahon, Crémines, Grandval et Sorvilier ayant également demandé le vote communaliste pour leur rattachement au Canton du Jura n'ont pas été occultées. L'action menée avec Moutier intègre et associe bien évidemment les communes voisines ayant effectué la même requête.

Monsieur le Président du Gouvernement, Michel Thentz salue l'initiative et les communes ayant voulu témoigner leur attachement à Moutier et espère voir la Commune de Moutier rattachée au Canton du Jura.

Maxime Zuber remercie l'AJC d'avoir invité les autorités communales de Moutier ainsi que les communes ayant voulu marquer leur attachement aux communes du Jura bernois. C'est symbolique, emblématique, l'attachement des communes jurassiennes à sa sœur, la commune prévôtoise. Maxime Zuber est heureux de voir bientôt les couleurs de Moutier rayonner aux 4 coins du Canton et conclut avec la citation : « Le patriotisme c'est l'amour des siens, le nationalisme c'est la haine des autres. ».

Pour remettre, officiellement le drapeau, M. Joël Vallat convie les représentants des communes. A l'issue, il remercie le Gouvernement et les autorités communales de Moutier en leur souhaitant un bon retour. La commune de Moutier offre le verre de l'amitié.

#### 4. Consultation des fiches révisées du Plan directeur cantonal

M. le Président, Joël Vallat : Les modifications proposées dans la fiche 5.06 Energie éolienne est un sujet émotionnel. L'assemblée s'étant tenue à Bassecourt pour une présentation au tout public a été chahutée. L'AJC a mis en place avec le Gouvernement un modus vivandi, permettant aux parties d'exposer librement leur position franchement. Actuellement, on est dans une phase de dialogue et je remercie les collaborateurs des services de la République et Canton du Jura de collaborer avec l'AJC pour présenter différents sujets.

Le Comité AJC n'entend pas proposer de réponse, ni participer à la consultation ; ayant déjà abordé le sujet en séance de comité, une position commune risque de s'avérer laborieuse, voire impossible à trouver.

**Ph Receveur** : remercie de l'invitation. Il s'agit d'une consultation. Les objectifs visés sont de sortir du nucléaire pour arriver à une autonomie d'énergie maximale. Nous voulons favoriser les énergies renouvelables sur notre sol. Sur le plan suisse, 40 % d'énergie nucléaire est utilisée ; sur le sol jurassien, il est consommé 60 % d'énergie nucléaire. Le Gouvernement accomplit sa mission en cherchant une alternative au nucléaire. C'est un canton industrialisé ayant besoin de beaucoup d'énergie. L'énergie provient de pays peu fiables. Il s'agit de définir des zones d'interdiction, pour l'intérêt public ; rien à voir avec ce qu'on a eu l'occasion de mal faire jusqu'à présent.

Pierre Brülhart : L'Etat détermine les zones, le concept est inspiré des zones allemandes avec des **critères plus restrictifs que ceux préconisés par la Confédération.**

**Demande de report au 31 janvier 2016 du délai de réponse : accepté**

Pour débiter, on passe à :

- **Fiche 5.10 – Energie hydraulique**

Laurent Gogniat

Laurent Gogniat commente la présentation.

#### **Ouverture de la discussion**

Francis Meyrat : Au sujet de la production énergétique de La Goule quelle est la proportion redistribuée dans le Jura ?

Pierre Bruhlart : La répartition approximative pour le canton de Berne se situerait à environ 75 % et 25 % pour le Canton du Jura, représentant 10'000 ménages sur les deux cantons.

Raphaël Macchi commente la présentation.

En guise de conclusion, M. Macchi rappelle que les droits démocratiques demeureront garantis.

**Michel Baconnat** : Un site en Haute-Ajoie a été retenu. Dans la commune, des voix de citoyens adhérents à Libre Vent et Pro Natura s'élèvent contre l'installation d'énergie éolienne sur le sol communal. Une soirée d'information est prévue, pour ce faire, M. Baconnat requiert la présence des collaborateurs du Canton.

**Ph. Receveur** : La mise à disposition des services de l'administration n'est pas prévue par la loi tout comme organiser un vote anticipatif n'est pas conforme au principe démocratique.

Si la fiche est adoptée, ça ne signifie pas encore qu'elle sera réalisée. Les élus communaux ont demandé à plusieurs reprises une autonomie. L'information qu'elles entendent donner, est de leur compétence. Multiplier les fonctionnaires dans les assemblées n'est pas possible. L'information a eu lieu lors de plusieurs assemblées d'information dans le canton.

**Patrick Zumbühl** : Une pétition de citoyens nous a contraints de transformer une assemblée d'information en assemblée extraordinaire. On comprend qu'il faille sortir du nucléaire mais pour y parvenir, il s'agirait de déployer un potentiel de 50 éoliennes, objectif difficile à atteindre.

Le Conseil communal de Bure a réfléchi. Dans le cadre de la démarche participative, qui détient le pouvoir final ?

**Ph. Receveur** : C'est le Gouvernement ; on a un plan sectoriel. Aujourd'hui, un seul permis de construire suffit. Ce que l'expérience nous a montré, c'est que les promoteurs se sont intéressés à cette énergie sur le sol jurassien sans penser aux conséquences. Dans la procédure participative, les communes seront associées à la discussion.

En Allemagne, on mesure la tendance devenant toujours meilleure. Là où il y a aboutissent, c'est qu'il y a un accord de toutes les parties. Vous pouvez faire confiance au Gouvernement jurassien. Les garanties sont particulièrement solides et la fiche offre un cadre, si le plan sectoriel est accepté. Il s'agit de travailler en bonne concertation.

**Patrick Zumbühl** : Il est prévu de respecter une distance de 450 mètres à 500 mètres mais selon le vent l'émission du bruit va se faire ressentir au-delà de cette distance. Est-ce qu'on est prêt à sacrifier la santé des habitants de Bure ?

**Raphaël Macchi** : La zone est située entre 500 m et 2.5 km, une distance de 2 km pourrait convenir sans aucune nuisance sonore. Le projet pourra définir la distance adéquate, c'est le projet concret qui pourra effectuer des mesures concrètes sur l'impact du bruit.

**Ph. Receveur** : A la question, est-ce qu'on va sacrifier la santé de la population de Bure, la réponse est clairement **non**. On préfère ne pas le faire que mal le faire.

A ce jour, l'électricité doit être considérée comme un bien - la consommation doit se faire là où elle est produite. On veut redevenir des acteurs en matière d'énergie.

**Louis Joseph Fleury** : Face à un débat profondément émotionnel, deux éléments sont pris en compte : éléments économiques et techniques. Est-ce qu'une commune peut obtenir le 51 % de pouvoir décisionnel avec une société voulant implanter des éoliennes. Ne manque-t-on pas de cellules neutres non soumises au lobbysme ?

**Ph. Receveur** partage ce souci, il s'agit d'extraire un certain nombre de constantes. On voit qu'il y a tendanciellement des documents scientifiques arguant le risque de maladie. C'est un faible pourcentage, la majorité des experts estiment que c'est plausible seulement si on ne respecte pas certains principes.

Si l'on veut se donner des outils pour ne pas être seulement observateur mais acteur, on a préféré analysé toutes les connaissances compilées à ce jour.

**Jacques Bassang** : Le sujet des éoliennes est émotionnel. Aux Franches-Montagnes, au Noirmont, on s'est retrouvé face à 3 monstres à cause de la décision de la commune voisine. Pour entrevoir un site éolien aux Franches-Montagnes, il serait judicieux d'effectuer une consultation populaire à l'échelle du district.

**Ph. Receveur** : A l'époque, il y avait un responsable communal ayant menacé mon prédécesseur de ne pas adhérer au parc naturel du Doubs s'il ne délivrait pas le permis de construire pour les éoliennes.

A Bassecourt, avec le projet de géothermie, la population a été prise au sérieux.

Si l'on rencontre le Conseil communal du Noirmont, c'est pour prendre en compte son avis.

**Jean-Claude Rossinelli** : Avec l'adoption de la fiche, qui sera au départ l'initiateur du projet ?

**Ph. Receveur** : Cela peut varier mais une chose est certaine ce ne sera pas le promoteur exhibant ses millions.

## 5. Conception directrice du développement territorial

Alain Beuret

En 2013, le peuple a voté massivement et favorablement à la modification de la loi sur l'aménagement du territoire afin de réduire les zones à bâtir surdimensionnées et partant de là, à freiner le mitage du territoire. Le Canton a un délai de 5 ans, pour faire adopter une nouvelle conception. Alain Beuret effectue la présentation exhaustive.

La discussion est ouverte mais ne suscite pas de questions.

## 6. Divers

### Gens du voyage

**Pierre Morel** : La Commune de Soyhières a été retenue pour l'aménagement d'un site pour les gens du voyage au détriment de la Commune de Courrendlin. Une démarche participative devrait être de rigueur dans ce genre de dossier.

**Ph. Receveur** : La proposition ne figurait pas au niveau du Gouvernement. La décision prise par la Commission parlementaire pourrait satisfaire les attentes. D'après le Parlement, il s'agit de préparer un projet.

En guise de conclusion, M. le Président Joël Vallat informe que la Ville de Moutier offre le verre de l'amitié et souhaite à chacun de joyeuses fêtes.

La séance est levée à 22 h. 35

Saignelégier, le 7 décembre 2015

La secrétaire du jour :

Sabine Lachat